

## Komitid 06121

# Rémi Calmon, directeur de Sneg & Co, sur la fermeture des discothèques : « Nous réclamons le retour du fonds de solidarité »

Publié le 9 décembre 2021 à 10 h 53 min

**Komitid a demandé à Rémi Calmon, directeur de Sneg & Co, le syndicat des lieux festifs et de la diversité, de réagir à cette nouvelle fermeture des discothèques.**



Une soirée clubbing / Alexey Lesik / Shutterstock

Le Premier ministre Jean Castex a annoncé lundi 6 décembre que les discothèques devaient à nouveau fermer leurs portes pendant quatre semaines à compter du vendredi 10 décembre. Et ce pour faire face à la progression de l'épidémie de Covid-19, qualifiée de « *fulgurante* » par le porte parole du gouvernement, Gabriel Attal.

Komitid a demandé à Rémi Calmon, [directeur de Sneg & Co](#), le syndicat des lieux festifs et de la diversité, de réagir à cette nouvelle fermeture.

**Komitid : Comment avez-vous réagi aux annonces de Jean Castex concernant la fermeture des discothèques et quels sont les établissements réellement impactés ?**

**Rémi Calmon :** Les établissements concernés sont les discothèques mais pas seulement. Les bars et les restaurants qui permettent une activité de danse à leur clientèle pourront rester ouverts mais ne devront pas permettre aux clients de danser. C'est ce qu'indique le décret relatif aux annonces de lundi dernier et qui est paru mercredi 8 décembre.

Cette décision a été prise sans concertation préalable avec le secteur. Elle est d'autant plus choquante que les exploitants de discothèques ont été les premiers à faire appliquer le passe sanitaire, les seuls à y adjoindre la vérification de l'identité du client, et qu'aucun cluster n'a été identifié dans les établissements respectant ce protocole.

Même s'il recommande le report des moments festifs en entreprises, salles des fêtes ou en famille, même s'il dit « stop aux soirées privées » sur lesquelles le Gouvernement ne peut exercer aucun contrôle, une fois encore, les discothèques sont une variable d'ajustement du Gouvernement face à la crise sanitaire, un secteur déjà lourdement pénalisé après 16 mois de fermeture entre mars 2020 et juillet 2021.

*« Mieux vaut que la fête se déroule dans des lieux ventilés, encadrés, plutôt que dans des soirées privées où rien n'est contrôlé »*

Mieux vaut que la fête se déroule dans des lieux ventilés, encadrés, plutôt que dans des soirées privées où rien n'est contrôlé, pas plus les gestes barrières pour lutter contre la pandémie, que la consommation d'alcool ou encore de stupéfiants à titre plus général. Les exploitants de discothèques, leurs salariés, leurs clients, qui tous ont accepté le schéma vaccinal ne méritent pas d'être pénalisés pour compenser l'absence de vaccination du reste de la population adulte.

Nous avons demandé à ce que ces établissements puissent ouvrir au moins pour la réveillon du 31 décembre mais sans trop y croire, d'autant qu'il serait difficile de faire redémarrer une exploitation juste pour un soir.

### **Craignez-vous que d'autres mesures soient prises concernant les bars, les sex clubs, les saunas ?**

Nous ne sommes certains de rien mais on peut craindre la remise en place de jauges, la réduction d'horaires passant par une fermeture précoce ou même une fermeture totale des bars et des restaurants. Il faut à tout prix l'éviter, maintenant à la veille des fêtes de fin d'année mais aussi pour le reste du temps. Les bars et les restaurants font valider le passe sanitaire et le retour du masque est déjà suffisamment pénalisant. Concernant les sex clubs, ils seraient concernés si au titre de leur référencement administratif ils sont aussi considérés comme bar, ce qui est le cas dès qu'ils détiennent une licence de débits de boissons. Pour les saunas, l'administration n'a pas encore évoqué la remise en cause de l'activité des établissements sportifs auxquels la plupart sont assimilés.

### **Avez-vous obtenu des aides concernant les établissements qui vont fermer ?**

En conférence de presse de lundi 6 décembre, le Premier ministre a demandé que le ministre de l'Economie étudie la question de l'indemnisation des établissements pour compenser cette fermeture dont on peut redouter qu'elle soit prolongée au-delà de ces seules quatre prochaines semaines.

Dès le 7 décembre, nous avons entamé les négociations avec le ministre délégué aux TPE PME (*Alain Griset, qui a [démissionné le 8 décembre](#), ndlr*) qui propose le retour à l'activité partielle prise en charge à 100 % des salariés et une indemnisation des coûts fixes à 100 % également et l'exonération des cotisations sociales. Mais ce n'est pas suffisant pour

compenser les pertes d'un mois de décembre qui représente 20 % du chiffre d'affaires annuel, pas suffisant pour compenser toutes les réservations qui s'annulent jour après jour dans les bars, les restaurants. Sans oublier tous les DJ's, les artistes et les autres prestataires et fournisseurs du métier. Nous réclamons le retour du fonds de solidarité à hauteur de 30 % de la moyenne des trois meilleurs mois d'activité de 2021 ou de 2019 mais aussi la prise en charge de la rémunération des gérants et le report des Prêts garantis par l'État, dont les premiers remboursements commencent en avril 2022. Le Président de la République a indiqué que l'État mettrait en place « *une indemnisation exemplaire* », nous attendons que ses propos se traduisent dans les faits et que ces aides soient versées sans tarder.